

<p>1. Groupe de travail d'origine:</p> <p>Groupe de travail : Integrated Global Quality (IGQ)</p> <p>Contact: contact@questforum.org</p>	<p>2. Numéro d'alerte:</p> <p>09-003A</p>
<p>3. Documentation concernée:</p> <p>TL 9000 Manuel des Exigences relatives au Système de Gestion de la Qualité</p>	<p>4. Date d'émission:</p> <p>23 juin 2009</p>
<p>5. Raison de l'alerte:</p> <p>Clarifier les règles d'exécution de la version 5.0 de TL 9000 Manuel des Exigences</p>	
<p>6. Description:</p> <p>Le Manuel des Exigences version 5.0 a une date de publication du 15 novembre 2009. La section 1.7 du Manuel spécifie que :</p> <p>« Lorsqu'une nouvelle version du manuel est publiée, la totalité des changements deviennent effectifs à dater du jour de publication, sauf indication contraire dans celui-ci. Le nouveau manuel est utilisable immédiatement dès sa parution. À compter de la date de publication de la nouvelle version, les organisations désireuses d'obtenir ou de maintenir leur certification peuvent continuer d'utiliser la version précédente du manuel pendant une durée limitée de 12 mois. Au-delà, l'ancienne version sera définitivement périmée et ne sera plus utilisée pour les activités d'enregistrement ou de surveillance ».</p> <p>Version 5.0 en vigueur le 15 novembre 2009 Version 4.0 périmée le 15 novembre 2010</p> <p>Ce qui signifie que les organismes peuvent continuer d'utiliser et être audités selon les exigences du Manuel des Exigences version 4.0 pour les certifications complétées avant le 15 novembre 2010. Tous les audits complétés après cette date doivent être entrepris selon les exigences de la version 5.0. Il n'y a pas d'exigence qui spécifie que les organismes doivent se conformer ou adopter les exigences de la version 5.0 avant le 15 novembre 2010, par contre, elles peuvent choisir de le faire afin de profiter plus rapidement des bénéfices de la nouvelle version. Au moment où l'organisme décide d'adopter la version 5.0, alors, au minimum, tous les changements d'exigences entre la version 4.0 et la version 5.0 qui affectent le Système de Gestion de la Qualité de l'organisme doivent être évalués lors du prochain audit de l'organisme (surveillance,</p>	



TL 9000 Informational Alert

certification ou re-certification) afin que l'organisme devienne certifié selon la version 5.0).

La Charte de temps de l'auditeur est présentement en révision et il est probable qu'il y aura certains changements qui se rapportent aux exigences de la version 5.0 ainsi que d'autres modifications. La cédule existante indique que ce travail sera complété avant novembre.

Afin de procéder à un audit selon la version 5.0 du Manuel des Exigences, l'auditeur du Registraire doit avoir complété la formation TL 9000 version 4.0 à 5.0 du cours Delta disponible sur le site web http://tl9000.org/training/delta_training.html. Cette session sera disponible le 1^{er} juillet 2009.

7. Commentaires:

La traduction du nouveau Manuel en Coréen, Japonais, Chinois, Espagnol et Français est présentement en progrès.

Il n'y a présentement pas de cédule pour la publication du Manuel des Mesures.